Image not found or type unknown

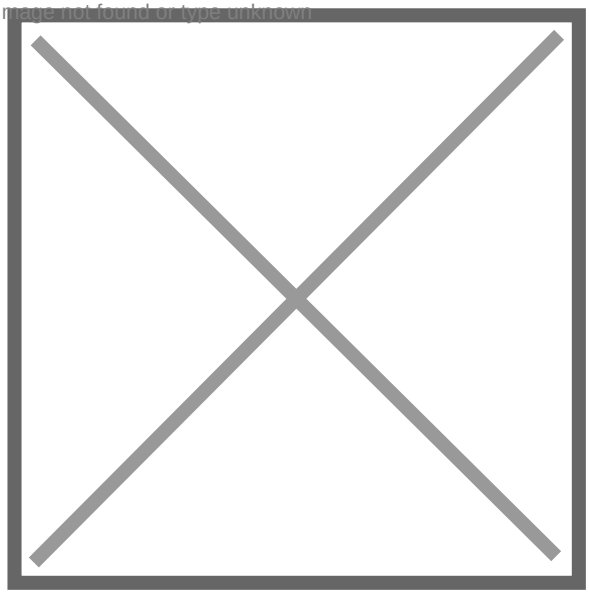

Droit de visite d un nourisson

Par **jennifer guire**, le **09/10/2008** à **15:54**

bonjour,
je me separe de mon ami (decision commune)avec qui j ai un petit garcon de 8 mois,je cherche actuellement un appartement, je souhaite que le papa voit son fils mais je ne souhaite pas en etre separee car je ne l ai encore jamais laisse, de plus j ai une belle mere qui eleve tous ses petits enfants et n attends que cela de pouvoir prendre le mien le plus souvent possible, evidement je suis contre,mon ami compte le prendre souvent et je sais que la majeure partie du temps c est elle qui va l avoir, cela me rends furieuse, je n ai pas a etre privee de mon enfant pour que ma belle mere en profite.
Ma question : est ce qui l existe une loi ou un texte visant a ne pas separer un nourisson de sa maman et si oui jusqu a quel age ?
je suis tout a fait prete a recevoir le papa ou a emmener mon enfant aussi souvent qu il le souihaitera, meme le mener a ma belle mere, chose que je fais deja toutes les semaines , mais je ne souhaite pas le laisser seul, il est trop petit.
mon ami ne s en ait jamais occupe depuis qu il est ne, il aime, il s amuse avec lui mais il n est pas capable de s en occuper...
j attends une reponse de votre part merci d avance. jennifer guire

Par **jeetendra**, le **09/10/2008** à **18:23**

bonsoir, vous viviez en concubinage si je comprends bien, votre ex conjoint a t'il reconnu votre enfant commun, si c'est le cas il a un droit de visite et pour l'hebergement cela à cause de l'age de l'enfant 8 mois, se limitera à quelques moments, voir quelques heures vu son age, le mieux c'est de vous arranger à l'amiable, ou en ayant recours à un médiateur familial, en cas de difficulté majeure il vous restera à écrire au juge aux affaires familiales afin qu'il se

prononce sur vos droits de mère, cordialement

Par **jennifer guire**, le **10/10/2008** à **14:08**

Bonjour,

Tout d abord merci pour votre reponse si rapide, je me permet de vous demander si vous savez egalement ou je peux joindre un mediateur, dans le 83, si j en ai besoin, effectivement mon ami a reconnu le petit, je souhaite qu il le voit le plus possible mais je ne veux pas en etre separee surtout a cause du contexte familiale dans lequel je me trouve (belle mere...)ainsi que l attachement que je porte a mon enfant que je n ai pas encore laisse.
Je vais tenter l accord amiable, mais si ca se passe mal, je prendrai conseil aupres d un mediateur avec mon ami, merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés